



Les grèves, les AG, les actions : l'affaire de toutes et tous !



Face à l'ampleur de la mobilisation, le Président de la République et le gouvernement n'ont eu de cesse de prôner **un besoin de pédagogie** afin d'essayer de convaincre la population de la nécessité de reculer l'âge de départ à la retraite. Comme si la majorité des salarié.es, agent.es, privé.es d'emploi, retraité.es n'avait pas saisi qu'à travers cette réforme c'était **deux visions antagoniques de la société qui s'affrontaient autour de la place du travail dans nos vies.**

Étant donné que la pédagogie n'est pas qu'une affaire de communicant.es au service du pouvoir politique, nous nous permettons ci-dessous quelques rappels sur les conditions de construction de la mobilisation et l'histoire des mouvements sociaux en France.

Aucun abandon de projet de réforme (plan Juppé de 1995 ou Contrat Première Embauche en 2006), aucune **avancée sociale au bénéfice de tou.tes les salarié.es et les agent.es** (réduction du temps de travail, prévention des accidents et maladies professionnelles, salaire minimum, congés payés, etc.) n'a pu advenir sans **un mouvement d'ampleur du monde du travail**. De nombreuses publications retracent ces processus sociaux, notamment *[l'Histoire des mouvements sociaux en France](#)* coordonné par Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky ou le très bel ouvrage de Michelle Zancarini-Fournel, *[Les luttes et les rêves. Une histoire populaire de la France](#)*.

Dans ces moments historiques, **la mobilisation s'est élargie bien au-delà des cercles syndicaux afin que chacun.e puisse s'appropriier les moyens de la lutte**. Les organisations syndicales ont en effet pour vocation de faciliter les conditions de la mobilisation mais ne peuvent en aucun cas se substituer à la communauté des grévistes.

Les **Assemblées Générales** sont les lieux traditionnels d'organisation de la mobilisation, **[tout particulièrement à l'Université](#)**. Tou.tes les agent.es, BIATSS comme enseignant.es (-chercheur.ses), syndiqué.es ou non, titulaires ou non, peuvent y participer pour construire et amplifier collectivement le mouvement. Les AG sont souveraines et décident des modalités concrètes de la lutte : **élaboration des revendications** (défense des retraites, des services publics, amélioration des conditions de travail, etc.), **définition des modalités de diffusion de l'information** (tractages, affichages, interventions en amphi, tables d'information, etc.), **adoption des moyens d'action** (manifestations, sit-ins, blocages, occupations, etc.). A l'Université, s'il est important que ces réunions se tiennent dans les composantes ou les services, au plus près des collectifs de travail, il est nécessaire d'organiser des AG à l'échelle des campus ou des établissements afin de coordonner les actions.

Dans l'éventail des **moyens d'action** à disposition des salarié.es et des agent.es figurent en bonne place la grève et les manifestations. Cela dit, l'histoire sociale a montré qu'il était souvent nécessaire d'**engager un rapport de force plus important avec les employeurs et l'État** afin d'obtenir la satisfaction des revendications.

La **grève** est un droit reconnu par la Constitution pour tou.tes les salarié.es du privé et tou.tes les agent.es de la fonction publique, titulaires comme précaires. L'[objectif de la grève](#) est tout autant d'**entraver le fonctionnement du service** que de **se libérer du temps pour mener des actions collectives**. Au regard des inégalités salariales pesant sur les capacités de mobilisations des salarié.es et des agent.es, des caisses de grève sont créées afin d'organiser la solidarité entre grévistes. Les **manifestations** constituent [l'un des moyens d'action privilégié du mouvement social](#). Les défilés permettent tout à la fois de **se réapproprier l'espace public et de perturber la circulation**, de **montrer la détermination des manifestant.es** aux employeurs et au gouvernement, mais aussi de **se retrouver, d'échanger, de se donner la force de poursuivre la lutte**. Si les manifestations ont pu jusqu'à récemment faire reculer les gouvernements, le durcissement du pouvoir a eu tendance à faire perdre de son efficacité à cet outil collectif.

Durant les grands moments de [l'insubordination ouvrière](#), **le blocage et l'occupation** des voies de communication ou des lieux de travail ont pu être utilisés par les grévistes. En perturbant ou ralentissant l'économie, l'objectif est évidemment de **réduire les profits des actionnaires** et par conséquent de **faire pression sur le pouvoir politique**. La proximité du Président de la République et du gouvernement avec le monde patronal n'aura en effet échappé à personne... Dans certaines situations, **les travailleur.euses ont pu auto-gérer leur outil de travail** tout en redéfinissant leurs conditions d'emploi, de rémunération et d'exercice de leur métier. Emblématique de cette réappropriation collective de l'appareil productif, l'expérience menée par les salarié.es de l'entreprise Lip dans les années 1970 est magnifiquement restituée dans le documentaire [Les Lip, l'imagination au pouvoir](#) de Christian Rouaud.

Face aux mobilisations, la réponse des employeurs et de l'État a le plus souvent consisté à **recourir à la force (privée ou publique) pour rétablir l'ordre social dominant**. Cette répression entraînant son lot de blessé.es et d'incarcéré.es, comme nous pouvons le constater à nouveau depuis deux semaines. Sur la répression des mouvements sociaux, nous conseillons l'excellent documentaire de David Dufresne, [Un pays qui se tient sage](#). Nous signalons par ailleurs l'existence d'[une pétition pour la dissolution de la Brigade de Répression de l'Action Violente Motorisée](#) (BRAV-M), dont le mode d'intervention rappelle celui des « voltigeurs » responsables de nombreuses exactions sur les manifestant.es et de la mort de Malik Oussekiné en 1986.

Plus près de nous, en 2016, [on se souvient de l'intervention musclée sur le campus 1](#) - à la demande de la Présidence - de la police nationale et de la brigade anti-criminalité pour disperser le mouvement social contre la loi Travail. Réquisition de la violence policière qui n'avait pourtant pas eu lieu lors de la mobilisation contre le Contrat Première Embauche en 2006 ou contre la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) entre 2007 et 2009 alors que le niveau de tension était beaucoup plus élevé.

Les temps changent et les Présidences se durcissent. Espérons que le dialogue et la régulation politique du conflit au sein de l'établissement seront à nouveau privilégiés sur le recours à la répression policière.

A ceux et celles qui invoquent sans honte la « liberté du travail », la « prise en otage » des usager.es ou le coût économique de la mobilisation pour discréditer les moyens d'action du monde du travail, nous répondons par **notre détermination à défendre la justice sociale et écologique et une vie digne pour toutes et tous !**

SUD Éducation - Solidaires

Rencontrez-nous : tous les lundis de 13h00 à 15h00, salle AD 020 (Bâtiment E1 - annexe droit, campus 1).

Contactez-nous : sud-solidaires@unicaen.fr

Vos représentant.es dans les instances universitaires [ici](#)

Renseignez-vous [là](#) et syndiquez-vous [ici](#)